RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui seront proposées mettrons on considération tout l'environnement, socioéconomique, politique, juridique, historique et même culturel. Dans cet objectif nous avons essayé de donner des orientations qui peuvent être faisable et pragmatique dont le but de faire une projection non-défaillante par rapport à la réalité.

Les recommandations proposées à partir de la présente approche surgissent profondément d'une réalité enracinée dans la société, on peut citer ce qui suit :

1- La nouvelle stratégie de la gestion des déchets basé sur le fait qu'au lieu d'être un fardeau peut être un vecteur économique.

2- L'élaboration d'un cahier des charges dont l'objectif de la concession du service public de la gestion des déchets aux partenaires économiques.

3- La gestion des déchets doit être base sur des règles de management dont l'objectif d'une gestion intégrée.

4- Bien que le service public de gestion des déchets et la mission exclusive par l'APC elle peut le concéder a des opérateurs compétents tel que l'EWPG-CET.

5- Mise en disposition d'une plateforme sur net pour des pétitions, propositions, concertation ou/et des questionnaires périodiques, comme une démarche d'adhésion des habitants au circuit de la gestion. En plus informé et sensibilisé sur (horaires de collecte, incidents …etc.) à partir de cette plateforme qui sera une source d'informations.

6- Minimiser/ réduire si c'est possible la production des déchets à la source par l'intermédiaire d'autres moyens de collecte durable ainsi que par l'instauration d'une culture de consommation des habitants adapté.

7- L'intégration des habitants dans le tri-sélectif est aussi avantageux, en effet la première phase de la gestion des déchets sera assurée par le producteur lui-même cela entraine une efficacité des collectivités chargés du processus de gestion et un gain financière.

8- CONSIDERE LES DECHETS COMME UN AXE D'INVESTISSEMENT :

Encourager l'investissement à la filière de la récupération et du recyclage car ce dernier est un marché vierge en Algérie, on recommande l'ouverture du marché aux investisseurs privés et publics par la motivation sur le plan fiscal (Diminution de la TVA, TAP, IBS, Minimisé les taxes des équipements l'or de la réquisition des équipements importés...etc.) c'est l'un des principes des lois Algériennes de l'environnement en vigueur.

9- RECUPERATION ARTISANALE :

Récupérer et réemployer les déchets ménagers selon les possibilités et l'usage au lieu de les recycler au niveau des différentes activités : décoration, barrel vers grillade – cuillère en plastique vers une lustre, sculpture statut …etc.

10- EXTRACTION DE LA RICHESSE SUR LES LIEUX :

Création d'un laboratoire avec des techniques chimiques au niveau du CET pour l'extraction des métaux couteux et rares (Nikel, or, cuivre, argent ...etc.) à partir des déchets électronique (Cellulaires, puces, Carte mères , Chipset , microcontrôleurs…etc.)un cellulaire contient du plomb, du mercure, du cadmium et de l'arsenic. Cette recommandation proposée dans l'optique de favoriser la mine urbaine (facile à exploiter et pas couteuse) au lieu de la mine naturelle (difficile à rentabiliser et plus couteuse). Exemples des résultats obtenus :

- 700 gr de puces de portable = 2.7 Gramme d'or.[1]
- 500 gr de doigts de carte de circuit coupé et gratté = 1.9 Gramme d'or.[2]

[1] Expérimentale d'un laborantin, video sur youtube.
[2] Expérimentale d'un laborantin, video sur youtube.